

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

xxxx

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/063***

Centre médico-scolaire : renouvellement de la convention de partenariat avec la ville de Troyes et les communes concernées

Rapporteur : Didier PERRARD

En application de l'article L 541-3 du Code de l'Education, « (...) *dans chaque commune de plus de 5 000 habitants, un ou plusieurs centres médico-scolaires sont organisés pour les visites et examens prescrits aux articles L541-1 et L541-2.* »

L'article D 541-4 du code précité dispose en outre que « *les communes mentionnées à l'article L541-3 organisent les centres médico-sociaux scolaires. Elles mettent les locaux nécessaires à la disposition des services de l'Education Nationale chargés du suivi de la santé des élèves* ».

Ainsi depuis 2010, la ville de Saint-André-les-Vergers et les communes de Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Saint-Julien-les-Villas et Sainte-Savine ont développé un partenariat pour la gestion d'un centre médico-scolaire commun, dont elles partagent les coûts de fonctionnement et d'investissement en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques de leurs territoires respectifs. Depuis 2019, la ville de Pont Sainte Marie a intégré ce partenariat, ayant dépassé à cette date le seuil démographique de 5 000 habitants.

Ce centre médico-scolaire, situé 12 rue Bégand à Troyes, est mis à disposition des services de l'Education Nationale pour le suivi de la santé des élèves

Il vous est précisé que la quote-part due par chaque commune est versée chaque année à la ville de Troyes, qui a à sa charge la conclusion d'un bail avec le propriétaire bailleur des locaux occupés par le centre médico-scolaire, ainsi que l'acquisition des équipements et la conclusion des différents contrats de prestation de services nécessaires à son fonctionnement.

La dernière convention passée en 2023 entre ces 6 communes arrive à échéance le 31 août prochain. Il convient donc de la renouveler, pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La Commission Jeunesse – Vie scolaire vous demande donc de donner un avis favorable à la signature de cette nouvelle convention, dont vous trouverez le projet ci-joint. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

• ADOPTE le rapport présenté.

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA

Pour Extrait conforme,



Catherine LEDOUBLE

- Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:45:55
- Ref:11376072-17174969-1-D